



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 3 mai 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, madame Andrée Loyer, directrice administrative, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-369

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 12 ET 19 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 12 et 19 avril 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-370

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - STANTEC INC. - RÉFECTION DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE DANS DIVERS SECTEURS DE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU PLATEAU, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE TOURAINE ET DU VERSANT - JOSÉE LACASSE, RICHARD M. BÉGIN, MAXIME TREMBLAY, LOUISE BOUDRIAS, DENIS TASSÉ ET DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-813 du 25 juin 2014, mandatait la firme Dessau inc. (maintenant Stantec inc.) pour les services professionnels d'ingénierie afin d'assurer la réalisation du programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable Main, Broad, Auvergne, Gamelin, des Frênes, Front et McConnell pour un montant total de 2 812 456,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du volet 2 (étape 1 - Étude d'avant-projet à l'étape 9 - Acceptation finale des ouvrages) du mandat sont à pourcentage et doivent être ajustés en fonction du coût des travaux, pour un montant de 501 264,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande le paiement d'honoraires professionnels additionnels au montant de 108 417,77 \$ incluant les taxes, pour des services jugés non inclus à l'ajustement contractuel du volet 2 du mandat;

CONSIDÉRANT QUE des activités d'ingénierie non prévues au mandat d'ingénierie sont recommandées au volet 3 pour un montant de 83 319,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande ces ajustements de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels pour un montant de :

- 501 264,90 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc., pour la portion du mandat ajustée à pourcentage du coût des travaux;
- 108 417,77 \$ incluant les taxes, pour couvrir les coûts des tâches d'ingénierie supplémentaires non couverts par l'ajustement contractuel du volet 2 du mandat de base;
- 83 319,98 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc., pour des honoraires professionnels additionnels au mandat de base.

Le montant total des honoraires professionnels supplémentaires à approuver est de 693 002,65 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie, dans le cadre des travaux du Programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable Main, Broad, Auvergne, Gamelin, des Frênes, Front et McConnell de différents secteurs de Gatineau.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 3 505 459,24 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30787-006-08811 | 632 803,79 \$ | Honoraires et travaux – TECQ 2014-2018 – 1.04 – Postes – Surpression – Honoraires professionnels |
| 04-13493 | 30 137,10 \$ | TPS à recevoir – Ristourne |
| 04-13593 | 30 061,76 \$ | TVQ à recevoir – Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-371

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - STANTEC INC. - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-328 du 27 février 2013, a adjugé un contrat à la firme Dessau inc. (Stantec inc.) au montant de 1 436 888,57 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-039 du 20 janvier 2016, a autorisé un ajustement d'honoraires professionnels à la firme Stantec inc. au montant de 487 621 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels dans le cadre de la présélection d'une technologie de décantation;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour les étapes 2A (plans et devis préliminaires), 3 (plans et devis définitifs) et 4A (surveillance bureau des travaux) du mandat sont à pourcentage et doivent être ajustés en fonction du coût des travaux déterminé par le montant de la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 801 256,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour l'étape 4B (surveillance chantier avec résidence) du mandat couvre une période de 24 mois au taux mensuel de 21 270,37 \$ incluant les taxes, alors que la période d'exécution allouée à l'entrepreneur responsable des travaux est de 28 mois. L'ajustement requis est donc de 85 081,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande le paiement d'honoraires professionnels additionnels au montant de 28 900,69 \$ incluant les taxes, pour des services jugés non inclus aux étapes 2A (plans et devis préliminaires) et 3 (plans et devis définitifs) au mandat de base du consultant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels pour un montant de :

- 801 256,82 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc., pour la portion du mandat à pourcentage du coût des travaux;
- 85 081,50 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc., pour la prolongation d'une période de quatre mois de la surveillance des travaux;
- 28 900,69 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc., pour les honoraires professionnels additionnels au mandat de base.

Le montant total des honoraires professionnels supplémentaires à approuver est de 915 239,01 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 2 839 748,58 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30697-006-08812 | 299 937,18 \$ | Modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull – Plans et devis |
| 18-17004-024-08813 | 535 798,02 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures – 12-501 – Usine de production d'eau potable du secteur de Hull – Honoraires |
| 04-13493 | 39 801,65 \$ | TPS à recevoir – Ristourne |
| 04-13593 | 39 702,16 \$ | TVQ à recevoir – Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-372

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - KF CONSTRUCTION INC. - CONVERSION À L'AMMONIAC POUR LES ARÉNAS FRANK-ROBINSON ET PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-577 du 5 juillet 2016, adjugeait un contrat à la firme KF Construction inc. pour la conversion à l'ammoniac pour les arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay du secteur d'Aylmer, pour un montant total 3 407 777 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement pour un montant positif de 99 586,94 \$ incluant les taxes, ainsi que divers crédits pour un montant de 11 725 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 141055, 141257, 142087, 142530, 142759, 142760, 143076, 143762, 144825 et 145374;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé de nouvelles demandes au montant de 9 410 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Mercier Pfalzgraf architectes inc., Pageau Morel et associés, Delisle Despaux et associés inc. et CIMA+, mandatées par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par KF Construction inc. et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants positifs dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 141055, 141257, 142087, 142530, 142759, 142760, 143076, 143762, 144825 et 145374 au montant positif de 99 586,94 \$ incluant les taxes;
- approuve les crédits au montant total de 11 725 \$ incluant les taxes;
- approuve le supplément au montant de 9 410 \$ incluant les taxes, au contrat de KF Construction inc. dans le cadre du projet de conversion à l'ammoniac des aréas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant positif de 108 996,94 \$ incluant les taxes, et au montant net de 97 271,94 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 3 505 048,94 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30772-001-08814 | 8 592,58 \$ | Construction – Salle mécanique commune – Aréas – Travaux – Salle mécanique |
| 04-13493 | 409,22 \$ | TPS à recevoir – Ristourne |
| 04-13593 | 408,20 \$ | TVQ à recevoir – Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-373

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE LAURIER, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-798 du 28 septembre 2016, adjugeait un contrat de 2 205 220,84 \$ incluant les taxes, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux du projet de réfection de chaussée et d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-798 du 28 septembre 2016, autorisait une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour permettre des travaux en dehors des heures permises entre les mois d'octobre et décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux, ayant débuté en octobre 2016, n'ont pas pu être parachevés en décembre 2016 en raison de conditions de chantier et de demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécutés avant le 15 juin 2017 en raison des festivités du 150^e anniversaire du Canada;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent être réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser, à l'occasion, des travaux en dehors des heures permises entre les mois d'avril et de juin 2017.

Adoptée

CE-2017-374

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-843 du 12 octobre 2016, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 1 502 052,37 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.) pour les travaux prévus au projet de réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-843 du 12 octobre 2016, autorisait une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de nuit entre les mois d'octobre et de novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de chaussée ont été reportés au printemps 2017 en raison des conditions climatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification de la dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à l'entrepreneur d'exécuter des travaux de nuit pendant les mois de mai et de juin 2017.

Adoptée

CE-2017-375

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET SANITAIRE SUR LA RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-249 du 14 mars 2017, approuvait le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Louis, entre le 2543 et l'avenue des Grands-Jardins, et ce, pour un engagement financier de 1 790 000 \$ excluant les taxes, soit 1 880 000 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de minimiser l'impact sur la circulation et d'assurer la réalisation des travaux pendant la période estivale, une dérogation à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau est nécessaire pour effectuer des travaux en dehors des heures permises (du lundi au samedi entre 7 h et 21 h), soit du lundi au samedi de 21 h à 23 h et le dimanche de 7 h à 23 h :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à l'entrepreneur d'exécuter des travaux du lundi au samedi de 21 h à 23 h et le dimanche de 7 h à 23 h pendant les mois de mai à août 2017.

Adoptée

CE-2017-376

SOUMISSION 2017 SP 025 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PROJETS D'INFRASTRUCTURES - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de laboratoire pour la réalisation d'études géotechniques et la formulation des recommandations en vue de la conception par d'autres professionnels des projets d'infrastructures (projets de construction/réfection/réhabilitation de chaussées/services municipaux, divers secteurs), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mars 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

Lot 1 (chaussées, secteurs d'Aylmer et de Hull)

À la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 112 962,94 \$ incluant les taxes;

Lot 2 (chaussées, secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham)

À la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 126 346,03 \$ incluant les taxes;

Lots 3 et 4 (services municipaux, secteurs d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham)

À la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 93 589,65 \$ incluant les taxes, pour le lot 3 et un montant total approximatif de 74 851,02 \$ incluant les taxes, pour le lot 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 18-17003-005-08815 | 186 164,88 \$ | Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 17-3041 – Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2018 |
| 18-17004-026-08816 | 186 164,88 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures – 17-3041 – Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2018 |
| 04-13493 | 17 732,10 \$ | TPS à recevoir – Ristourne |
| 04-13593 | 17 687,78 \$ | TVQ à recevoir – Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-377

SOUSSION 2016 SP 317 - SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe de sécurité Garda SENC au 25, rue Villebois, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour les services de sécurité et de surveillance, selon les prix unitaires du scénario un inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 2 422 010,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2020 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. À la date anniversaire du contrat, les prix unitaires seront indexés selon le taux d'indexation du décret sur les agents de sécurité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

| POSTE | DESCRIPTION |
|--------------|---|
| 02-29300-434 | Sécurité physique et matérielle - Gardiennage et sécurité |
| 02-12100-434 | Cour municipale - Gardiennage et sécurité |
| 02-35500-434 | Stationnements municipaux - Gardiennage et sécurité |
| 02-19921-434 | Maison du citoyen - Location - Gardiennage et sécurité |

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 à 2020, ainsi que pour les années 2021 à 2022 si requis, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-378

SOUSSION 2017 SP 029 - ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Printers Plus, 1181, Belanger Ave., Ottawa, Ontario, K1H 1B7, pour l'entretien des imprimantes laser HP, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission selon l'alternative deux, pour un montant total approximatif pour deux ans de 132 451,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter du 15 mai 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2018 et 2019 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 02-13430-554-08817 | 40 223,89 \$ | Informatique – Service aux usagers – Entretien – Équipement informatique |
| 04-13493 | 1 915,65 \$ | TPS à recevoir – Ristourne |
| 04-13593 | 1 910,86 \$ | TVQ à recevoir – Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-379

SUBVENTION DE 6 775 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 5^E SOUPER GALA-BÉNÉFICE LE 12 MAI 2017**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 775 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour leur 5^e souper Gala-bénéfice le 12 mai 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79931-972 | 200 \$ | Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement – Subventions |
| 02-79932-972 | 100 \$ | Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions |
| 02-79933-972 | 200 \$ | Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement – Subventions |
| 02-79934-972 | 500 \$ | Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions |
| 02-79935-972 | 375 \$ | Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement – Subventions |
| 02-79937-972 | 500 \$ | Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions |
| 02-79939-972 | 100 \$ | Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Limbour – Aménagement – Subventions |
| 02-79940-972 | 100 \$ | Monsieur le conseiller Denis Tassé – District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions |
| 02-79942-972 | 3 000 \$ | Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Subventions |
| 02-79943-972 | 500 \$ | Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions |
| 02-79944-972 | 100 \$ | Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions |
| 02-79945-972 | 500 \$ | Monsieur le conseiller Jean-Francois LeBlanc – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement – Subventions |
| 02-79946-972 | 200 \$ | Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions |
| 02-79947-972 | 200 \$ | Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions |
| 02-79948-972 | 200 \$ | Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|----------|---|
| 02-79934-692 | 500 \$ | | Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Équipements non capitalisables |
| 02-79934-972 | | 500 \$ | Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions |
| 02-79937-692 | 500 \$ | | Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Équipements non capitalisables |
| 02-79937-972 | | 500 \$ | Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions |
| 02-79942-692 | 3 000 \$ | | Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Équipements non capitalisables |
| 02-79942-972 | | 3 000 \$ | Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-380*

RÈGLEMENT NUMÉRO 813-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 250 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU PARC D'ARCY-MCGEE-SYMMES, LEQUEL EMPRUNT SERA ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE III - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 813-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 1 250 000 \$ pour réaliser les travaux de conception et de construction du terrain synthétique au parc D'Arcy-McGee-Symmes, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adopté

CE-2017-381

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SCOTT KILLEEN À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef aux opérations à la direction adjointe, Opérations (poste numéro INC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Scott Killeen au poste de chef aux opérations à la direction adjointe, Opérations (poste numéro INC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie sous la gouverne du chef de division, Opérations et équipes spécialisées.

Le salaire de monsieur Scott Killeen est établi selon la Politique salariale des employés cadres pompiers de la Ville de Gatineau.

Monsieur Scott Killeen sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Scott Killeen est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2017.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif